

AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ANACT)



L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Anact est présente aux côtés des entreprises et des salariés pour les aider à concilier qualité de vie au travail et performance .

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif créé en 1973 régi par le code du travail. Installée à Lyon, elle est placée sous la tutelle du ministère chargé du Travail.

L'Anact a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. En s'appuyant sur les enseignements de projets-pilotes qu'elle mène avec des entreprises, elle conçoit et diffuse, à destination des salariés, de leurs représentants et des directions — mais aussi de tous les acteurs qui interviennent auprès des entreprises — des méthodes et outils dans un objectif partagé : **concilier durablement qualité de vie au travail et performance économique.**

Un réseau au plus près du terrain

Piloté par l'Anact, le réseau Anact-Aract exerce une **mission de service public**. Son action bénéficie prioritairement aux petites et moyennes entreprises.

Les Aract sont des associations de droit privé administrées de manière paritaire et financée par l'État, les régions et des ressources propres. Par leur ancrage local et leur organisation paritaire, elles appréhendent les besoins spécifiques des entreprises et des territoires, tout en développant leurs compétences par leurs échanges d'expériences au sein du réseau national.

- Elles aident les entreprises à mener des projets d'amélioration des conditions de travail, souvent dans des modes d'action collectifs.
- Elles participent à la construction de politiques territoriales de développement de la qualité de vie au travail et accompagnent tous les acteurs concernés par ces enjeux.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration tripartite de l'Anact comprend des représentants des organisations d'employeurs, de salariés et de l'État. Il délibère sur les objectifs stratégiques pluriannuels, le programme de travail, le budget, les conditions générales d'emploi, etc.

Conseil scientifique

Le conseil scientifique est composé de personnalités du monde de la recherche en sciences humaines et sociales, d'experts des questions d'organisation du travail et de responsables scientifiques d'institutions partenaires. Il donne un avis sur le programme de travail de l'Anact, contribue au suivi et à l'évaluation des actions conduites.

Financements

Essentiellement financée par le ministère en charge du Travail, l'Anact dispose aussi de ressources propres (formations, interventions, vente d'ouvrages et de jeux pédagogiques) et bénéficie des financements apportés par de nombreux partenaires pour réaliser des projets pilotes d'intérêt commun.

Principes d'action

L'Anact propose aux acteurs des entreprises et des structures publiques des outils, connaissances, services pour les accompagner dans la transformation effective des situations de travail afin de concilier efficacité de la structure et développement des personnes. Ces méthodes et outils sont issus d'expérimentations menées avec des entreprises.

L'Anact conduit ses activités dans le respect des principes de neutralité et d'impartialité vis-à-vis des acteurs des structures au sein de laquelle elle est amenée à intervenir.

Le positionnement singulier du réseau Anact-Aract repose sur un triple postulat, de fond, de méthode et de résultat, qui irrigue l'ensemble de ses actions :

- **l'organisation du travail** est un déterminant essentiel de la qualité des conditions de travail ;
- **le dialogue social** est une des conditions de réussite du changement ;
- **le développement des personnes** contribue à la performance des organisations.

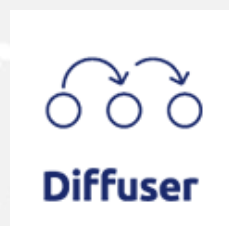
L'approche du réseau Anact-Aract est essentiellement centrée sur **l'analyse du travail et ses conditions d'organisation**. Chaque intervention en entreprise est soumise à l'accord préalable de la direction, en veillant à respecter une stricte équidistance avec les différents acteurs de l'entreprise. Pour la réussite d'un projet, l'Anact privilégie une démarche

participative associant tous les acteurs de l'entreprise (direction, salariés et leur représentants) et fait le lien avec les partenaires externes.

Les missions permanentes de l'Anact

Concilier satisfaction au travail et performance.

Développer et proposer des démarches, méthodes et outils issus des retours d'expérience de projets pilotes conduits avec tous les acteurs de l'entreprise permettant d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail.



Diffuser ces démarches et méthodes en outillant particulièrement tous ceux qui accompagnent les entreprises au quotidien.



Conduire une activité de veille et d'étude sur les enjeux et les risques liés aux conditions de travail afin d'aider les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à mieux appréhender les besoins émergents pour éclairer leurs choix et leurs prises de décision.

Le réseau Anact-Aract agit principalement sur la promotion de la santé au travail et la qualité de vie au travail, en particulier lors de la conception des organisations, des équipements et des installations de travail. Les activités conduites par le réseau Anact-Aract contribuent également à l'accès et au maintien en emploi durable des travailleurs, au développement de leurs connaissances et de leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle et ainsi qu'à l'égalité professionnelle.

Le réseau Anact-Aract est fortement mobilisé en appui à la mise en œuvre du 4ème Plan Santé au travail et des Plans Régionaux de Santé au Travail (PRST).

Une offre de service adaptée

Le réseau Anact-Aract a développé un réel savoir-faire dans la conception, la mise en œuvre et l'évolution d'expérimentations pilotes en entreprise. Si ces travaux permettent de développer de nouvelles pratiques pour améliorer les conditions de travail, celles-ci ont alors vocation à être transférées au plus grand nombre et au plus près des besoins des acteurs.